

Initiatives parlementaires

ment ravi et j'encourage les députés de tous les partis à la Chambre à appuyer cette mesure et à nous permettre de l'adopter aussi rapidement que possible.

Il y a beaucoup de députés à la Chambre aujourd'hui qui ont travaillé d'arrache-pied sur cette question et sur l'étude préliminaire. Le député de Cariboo—Chilcotin, celui de Kenora—Rainy River et notre collègue ici du Cap-Breton ont également travaillé avec acharnement à ce sujet. Nous avons entendu de nombreux intervenants dans le monde des armes à feu. Nous avons entendu leurs instances et j'appuie certainement cette mesure pratique très importante qu'est le projet de loi C-417.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je voudrais seulement dire quelques mots au sujet de ce projet de loi, car j'estime qu'il est très pratique. Je ne crois pas qu'il nécessite un long débat.

Je tiens à assurer à ceux qui nous regardent à la télévision que, comme on l'a mentionné, après les deux ans qu'il a fallu pour rédiger le nouveau projet de loi, nous ne sommes pas tous forcément satisfaits de l'équilibre qui a été créé, mais nous reconnaissons la raison pour laquelle il en est ainsi.

Je voudrais simplement assurer à mes collègues et à ceux qui s'intéressent à la question qu'à mon avis, cette modification ne perturbe pas cet équilibre. En fait, elle corrige une situation que nous n'avions pas prévue et elle rend le système non seulement plus efficace, mais également plus sûr.

Une des raisons de cela, c'est que beaucoup de préposés aux armes à feu qui sont des agents de la GRC ne sont pas équipés pour entreposer ces armes. À vrai dire, une personne qui possède déjà au moins une arme à feu enregistrée a probablement un lieu plus sûr que la police locale pour entreposer des armes.

Dans les régions rurales, mes électeurs qui veulent acheter une arme à feu à utilisation restreinte doivent souvent se rendre à Vancouver pour le faire. Dans certains cas, ils doivent y retourner six, sept ou huit mois plus tard pour aller la chercher. Cette situation n'est tout simplement pas commode et elle présente des inconvénients pour les propriétaires légitimes d'armes à feu.

J'encourage donc les députés de la Chambre à accélérer l'adoption de ce projet de loi à toutes les étapes, aujourd'hui même.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je vois que personne d'autre ne désire prendre la parole et je pense que c'est le bon moment pour demander si nous avons maintenant le consentement unanime pour faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi.

Si la réponse est affirmative, alors nous aurons une série d'étapes. Après cela, je voudrais invoquer de nouveau le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu. Y a-t-il consentement unanime pour permettre l'étude de la motion à toutes les étapes?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

Comme personne d'autre ne désire prendre la parole, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est terminée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Conformément au paragraphe 38(5), la motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office.

SUSPENSION DE SÉANCE

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre de suspendre la séance à l'appel de la présidence?

Des voix: D'accord.

La séance est suspendue à 17 h 18.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 h 31.

Le président suppléant (M. Paproski): Par suite de l'annonce faite par la présidence au sujet des initiatives parlementaires, je signale qu'il est maintenant possible de faire un changement. Ainsi, lundi, à 11 heures, la Chambre passera à l'étude de la motion n° 677.